CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E209677** **VALABLE JUSQU'AU** **30/09/2027**

ÉDITÉ LE 05/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/12/2024

Raison sociale : ESTEVAO CHARPENTE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 28/07/2025

Capital : 30 000

227 RUE PAUL LANGEVIN
LOTISSEMENT LE MANIGUET
38220 VIZILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE

Siret : 938 658 465 00019

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8835637

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 138305208 B 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 138305208 B 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 06 84 05 13 56 **Fax :**

Portable : 06 84 05 13 56

Responsabilité légale :
ESTEVAO PAUL PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.charpente-estevao.fr

E-mail : estevao.charpente@free.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 376 670 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	3	01/10/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

05/10/2026 13:15

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.